

# de BUT en BLANC

Bulletin  
du Syndicat  
National  
des Infirmier (e) s  
Conseiller (e) s  
de Santé



## BULLETIN DE L'ACADEMIE DE RENNES



N°60 AVRIL-MAI 2014

### EDITO

Le SNICS-FSU est le seul syndicat infirmier présent partout dans tous les groupes de travail départementaux et au CTA. Il a rappelé la nécessité d'une cohérence des postes conformément à nos missions et aux textes. Il a dénoncé l'absence de création de postes dans notre académie alors que dans le 35, un nouveau collège ouvrira à Crévin à la rentrée 2014.

Pour la rentrée 2014, l'administration a proposé des transformations, notamment dans le 22, que le SNICS-FSU a dénoncées.

Au CTA le SNICS avec la FSU ont continué à dénoncer ce démantèlement en rappelant les textes mais le recteur les a validés.

Le SNICS-FSU a accompagné les collègues du 22 concernées à une audience au cours de laquelle la DASEN a maintenu ces modifications.

Dans le 35, le SNICS a dénoncé en CTA le non respect des postes liés (collèges liés à d'autres secteurs que leur secteur de recrutement).

Nous avons une nouvelle fois demandé que la gestion des postes se fasse, comme dans toutes les autres académies, au niveau académique, et non pas au niveau départemental.

Vous trouverez en pages 4 et 5 les comptes rendus de ces GT et la déclaration préalable du SNICS au CTA.

Notre congrès académique aura lieu le 25 avril au lycée Joseph Loth à Pontivy en présence de Béatrice Gautier secrétaire nationale.

Les sujets seront d'importance : préparation du congrès national, élection du nouveau bureau, nos missions et la prochaine manifestation.

Grâce à la mobilisation des infirmières de l'éducation nationale du 23 novembre 2012, à l'appel du seul SNICS, le ministre de l'éducation nationale Vincent Peillon s'était engagé à renoncer à l'orientation de la politique de santé à l'école vers l'interministériel.

Mais l'ouverture des négociations voit ressurgir à nouveau, l'idée d'un pilotage interministériel incarné par une MISSE (Mission interministérielle de santé, sociale et éducative). Cette externalisation remettrait en cause notre rôle propre au sein de l'éducation nationale et nos missions auprès des jeunes pour leur réussite scolaire : la santé à l'école n'aurait plus la même signification ni la même organisation.

**C'est pourquoi le SNICS, rejoint par le SNIES et FO appelle à une nouvelle journée de mobilisation des infirmières de l'éducation nationale.**

**Soyons nombreux à Paris le 22 mai 2014 pour dire définitivement non à la MISSE !**

### A RETENIR

**Congrès académique  
du SNICS**

**25 avril 2014**

**Lycée J Loth à Pontivy**

**Mobilisation unitaire  
à Paris**

**22 mai 2014**

**CAPA  
mutations-promotions**  
**12 juin 2014**

### LE SITE DU SNICS

Le site du SNICS  
académique est  
régulièrement actualisé.

N'hésitez pas à le  
consulter :

[SNICS-FSU-  
BRETAGNE](http://SNICS-FSU-BRETAGNE)



### SOMMAIRE

**Page 2 :** Coordonnées des  
membres du Bureau  
Académique-CAPA-  
Concours

**Page 3 :** Postes infirmiers  
dans les départements

**Page 4 :** Déclaration  
préalable au CTA

**Page 5 :** Appel à la  
mobilisation

**Page 6 :** Mobilisation du 22  
mai

**Page 6: et 7:** Bulletin de  
syndicalisation.

**Pièce jointe :** convocation  
pour la mobilisation à Paris

## Secrétariat académique

### **Secrétaire académique**

**Christine Prou**

Université Rennes 2 Villejean Rennes  
02 99 14 14 64  
[christine.prou@uhb.fr](mailto:christine.prou@uhb.fr)

### **Secrétaire académique adjointe**

**Cécile GUENNEC**

Collège Marcel Pagnol  
56240 PLOUAY  
Tel pro 02 97 33 39 31  
Tel perso 06 61 41 01 22  
[cecile.guennec@laposte.net](mailto:cecile.guennec@laposte.net)

### **Trésorière académique**

**Laurence FRAJDENBERG**

34 rue du Professeur Cassin  
56850 CAUDAN  
Tel pro 02 97 76 17 68  
Tel perso 06 86 59 67 33  
[laurence.frajdenberg@wanadoo.fr](mailto:laurence.frajdenberg@wanadoo.fr)

**Sylvie BENECH**

Lycée Jean Monet  
22800 QUINTIN  
Tel pro 02 96 74 86 26  
[sylvie.benech@ac-rennes.fr](mailto:sylvie.benech@ac-rennes.fr)

**Colette DUVIGNEAU**

Collège MUR de BRETAGNE  
Tel pro 02 96 28 50 74  
[colette.duvigneau@laposte.net](mailto:colette.duvigneau@laposte.net)

**Isabelle MUSSEAU**

Collège Pensivy - Route de Coray  
29140 ROSPORDEN  
Tel pro 02 98 66 95 70  
Tel perso 02 98 50 54 58  
[isabelle.musseau@wanadoo.fr](mailto:isabelle.musseau@wanadoo.fr)

**Marie-Hélène GRACIA**

Collège J Kerbellec, Route de Gestel  
56530 QUEVEN  
Tel pro 02 97 05 08 58  
Tel perso 06 20 58 47 11  
[mhgracia@orange.fr](mailto:mhgracia@orange.fr)

**Brigitte LE PARC**

Lycée Marie Le Franc, 128 Bd Léon  
Blum - BP 2146  
56321 LORIENT CEDEX  
Tel perso 06 89 55 20 34  
Tel perso 02 97 76 18 21  
[brigitte.le-parc@laposte.net](mailto:brigitte.le-parc@laposte.net)

**Marie Christine LORVELLEC**

Lycée Sévigné  
35 513 CESSON SEVIGNE  
Tel pro 02 99 83 52 68  
Tel perso 06 86 57 63 17  
[marie.christine-lorvellec@ac-rennes.fr](mailto:marie.christine-lorvellec@ac-rennes.fr)

## CAPA Mutations - Promotions

Elle est programmée le 12 juin.

Lors des CAPA, les commissaires paritaires du SNICS défendent l'ensemble des infirmières et sont vigilants à l'application des textes et des barèmes

**Pour les promotions :**

Pour les hors classes : 11 promotions (sur 106 collègues promouvables c'est-à-dire qui remplissent les conditions d'avancement)

Pour la classe supérieure : 15 promotions (sur 137 promouvables)

**Pour les mutations :**

N'oubliez pas de nous transmettre le double de votre demande de mutation.

Nous vous rendons compte individuellement des décisions de la CAPA et nous vous transmettons également un compte rendu par le biais du bulletin.



## Concours d'entrée dans l'éducation nationale

Le SNICS a organisé une journée de préparation au concours le mardi 25 février animée par Cécile Guennec et Isabelle Musseau ; 28 collègues était présents : 14 contractuelles EN et 14 infirmiers hors éducation nationale.

Le sujet était commun avec d'autres académies et l'écrit a eu lieu le 14 mars.

Le BO fixant le nombre de postes offerts au concours est paru et pour l'académie de Rennes il y a 11 postes. (Les postes seront proposés en fonction du rang à la suite de la CAPA mutation)

Pour ce concours dans l'académie, il a eu 185 inscrits - 105 présents et 30 admissibles (dont 10 présents à la préparation concours)

Les oraux auront lieu fin mai nous continuons à accompagner nos collègues pour la préparation de cet oral.

## IMPLANTATION DES POSTES INFIRMIERS

La répartition des moyens infirmiers est discutée par départements dans des groupes de travail puis votée en CTSD (Comité technique spécial départemental). Les décisions sont ensuite entérinées au CTA (comité technique académique)

Le SNICS- FSU est le seul syndicat infirmier siégeant dans toutes ces instances. Il rappelle chaque fois les textes et la nécessité d'une cohérence pour les postes et pour le suivi des élèves. Ces répartitions sont à moyens constants puisqu'il n'y a pas eu de création de postes.

Les propositions faites en groupe de travail puis en CTSD ne sont que provisoires et ne peuvent être divulguées avant que le CTA qui a eu lieu le 28 mars (où siège Cécile Guennec pour le SNICS –FSU) ne les valide.

### Pour le 22 :

Au GT et au CTSD le SNICS et la FSU dénoncent les propositions de modification de postes proposées par l'administration :

Suppression de 0,5 ETP sur le lycée Renan à Saint- Brieuc et redéploiement de ce 0,5 ETP au collège Le Bras à Saint- Brieuc.

Lors du vote, un syndicat s'étant abstenu, ces propositions sont maintenues.

### Pour le 29 :

Le SNICS a rappelé le problème des postes de collèges liés et de la ruralité limitant l'accès aux soins des élèves.

Le SNICS évoque certaines situations très difficiles notamment sur le secteur de Quimperlé et les difficultés de fonctionnement des cités scolaires : la secrétaire générale propose de revoir pour un cahier des charges lorsqu'il y a lycée et collège.

Le SNICS évoque les secteurs non pourvus par des médecins de l'EN situés le plus souvent en zone rurale, où les collègues se retrouvent très sollicitées pour des demandes relevant du médical.

Pas de modifications de postes pour cette année mais la secrétaire générale précise que pour l'année prochaine, une réflexion aura lieu sur l'implantation des postes au vu notamment de l'évolution des effectifs.

### Pour le 35 :

Le SNICS dénonce l'absence d'une création de poste malgré l'ouverture d'un établissement.

Le 35 est déficitaire en moyens infirmiers au vu de son expansion démographique. L'administration envisage de prendre des moyens sur le budget "médecin" (tous les postes budgétés ne sont pas pourvus) afin de compléter en moyens provisoires infirmiers.

Cette pratique est possible dans les textes ; elle démontre néanmoins la nécessité de création de postes infirmiers dans un département en pleine croissance démographique.

Le SNICS demande des créations de poste et sera attentif à ce que le redéploiement de postes sur le 35 ne se fasse pas au détriment des autres départements.

### Pour le 56 :

Postes infirmiers : aucune modification.

Suite à l'intervention du SNICS au GT une correction est apportée au tableau. En effet ce ne sont pas 2 postes qui sont implantés au lycée Dupuy de Lôme à Lorient mais 2,5, ce qui ramène le total des postes implantés à 66,5. Le total ETP consommés à la rentrée 2014 sera de 64,1.

Le SNICS a aussi dénoncé la nouvelle organisation des demandes d'aménagements d'examens dont les frais et l'organisation incombent aux familles.

Un groupe de travail sur la répartition des secteurs, particulièrement à Vannes et dans l'est du département est envisagé afin d'équilibrer au mieux la charge de travail des infirmières en poste mixte. Le SNICS a demandé que ce travail se fasse en concertation avec les personnels et qu'il soit mené en tenant compte de la carte scolaire et de la fiche de poste infirmière dans laquelle sont définis ces postes mixtes. La DASEN précise que les écoles privées seront aussi prises en compte ce que le SNICS a contesté pour les raisons développées maintes fois lors des instances et rappelées en GT la veille.



## Déclaration préalable du SNICS-FSU au CTA du 28 mars 2014



Monsieur le Recteur, mesdames, messieurs,

La profession d'infirmière est une profession réglementée par le décret de compétence du 29 juillet 2004. Ce texte décline la liste des actes pouvant être effectués par une infirmière de son rôle propre ou sur prescription.

Plus spécifiquement, à l'éducation nationale, nos missions s'appliquent au regard des textes réglementaires de la profession infirmière, et sont définies dans la circulaire de janvier 2001.

Le sens de notre recrutement est de participer et collaborer, dans nos champs de compétences, à la réussite de tous les élèves. Pour cette raison nous travaillons dans les établissements en équipe pluriprofessionnelle : vie scolaire, enseignants, direction et aussi, bien sûr, avec l'assistante sociale, le médecin scolaire et le psy.

Nos missions prioritaires sont l'accueil, l'écoute, le soin et le suivi des jeunes scolarisés. Ils viennent à l'infirmière le plus souvent spontanément et à leur initiative. L'infirmière est, de ce fait, pour les élèves, dans la majorité des cas, un professionnel de santé de 1<sup>er</sup> recours. Nous les accueillons pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre relationnel ou psychologique dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité. L'infirmière est un lieu propice à l'instauration d'une relation d'aide et de confiance car les élèves peuvent s'y exprimer en toute confidentialité. L'infirmière est liée par le secret professionnel.

C'est pourquoi, nous dénonçons les initiatives de l'académie de supprimer des moyens infirmiers dans le secondaire.

Le soin est nécessaire partout et ne l'est pas moins dans le secondaire que dans le primaire.

Nous nous étonnons de ces décisions quand on sait que la 2<sup>ème</sup> cause de mortalité des adolescents est due au mal être et que notre académie est notamment réputée pour la forte consommation d'alcool et de cannabis.

La visite médicale des enfants de 6 ans, définie dans le code de l'éducation (art L541-1), est une mission prioritaire des médecins de l'EN. La loi de refondation de l'école a réaffirmé que le bilan des enfants de 6 ans est une visite médicale et par conséquent non déléguable aux infirmières.

La FSU s'interroge : cette visite étant médicale, obligatoire et non déléguable, pourquoi ne pas s'adresser aux personnels concernés ?

Le BO de novembre 2006, définit le poste mixte comme «*Les postes mixtes concernent l'infirmier(e) affecté(e) dans un collège qui exerce, pour la majorité de son temps de travail, dans cet établissement, ainsi que dans des écoles du secteur de recrutement du collège et, dans certaines situations particulières, dans d'autres EPLE.*»

Intégrer les écoles privées dans les effectifs des collèges publics a pour conséquence de retirer les moyens en postes infirmiers dédiés aux élèves de l'enseignement public.

A la lecture des documents de travail du département de l'Ille et Vilaine, vous donnez la priorité aux bilans infirmiers sous la forme de dépistage systématique dans le 1<sup>er</sup> degré. Or, on doit s'interroger sur la limite de la systématisation des dépistages.

En effet, en 1984, le service de santé scolaire dont les missions étaient basées exclusivement sur les dépistages avait été reconnu, je cite : «*inadapté à l'Ecole et à l'évolution de l'état sanitaire des jeunes*» et mis en extinction.

Le SNICS ne s'oppose pas au bilan infirmier, ni dans le 1<sup>er</sup> degré ni dans le second degré, mais demande à ce qu'il soit réalisé en fonction des besoins des élèves repérés par l'infirmière, l'équipe éducative ou pédagogique.

Par ailleurs, nous demandons que les postes mixtes soient respectés, particulièrement dans les Côtes d'Armor, tels qu'ils sont définis réglementairement.

Nous demandons le respect des arrêtés d'affectation des infirmières qui définissent les postes ainsi :

En collège public : implantation du poste dans le collège sous la hiérarchie du chef d'établissement + le secteur des écoles publiques de rattachement du collège.

En lycée GT, LP, EREA et cité scolaire : implantation de poste à temps complet.

Or, que constatons-nous, M. Le Recteur, au nom du redéploiement ? Des établissements se verront retirer des moyens pour les affecter à d'autres, et dans bien des cas, ce sont les établissements qui en ont le plus besoin qui se verront retirer des moyens.

Ainsi, la situation du Lycée Renan de St Brieuc où vous supprimez un demi-poste alors que la situation des élèves et notamment des élèves internes est inchangée pour la prochaine rentrée.

Pour toutes ces raisons, la FSU n'accepte pas les décisions de remaniement de postes dans le 22 et le 35 et s'oppose formellement à la décision de redéployer les moyens d'un lycée avec internat, non seulement parce que la décision est contraire aux définitions réglementaires des postes mais parce qu'en plus elle aura des conséquences directes sur la qualité des réponses concernant la santé des élèves dans ce lycée qui accueille actuellement 1 200 élèves et étudiants.

Les statistiques des infirmières révèlent que les internes sont trois fois plus demandeurs de soins et d'écoute que les élèves externes.

Aussi, la FSU vous demande de laisser les moyens actuels en place.

Dans le 35, les postes ont été déstructurés et leur répartition ne correspond plus aux arrêtés d'affectation. Nous demandons une mise à plat des moyens infirmiers dans ce département.

Enfin, dans ce même département, l'ouverture du collège de Crévin se fait à moyen constant. La FSU demande la création d'un poste infirmier.

# Appel à la mobilisation le 22 mai

**Et de 1 et de 2 et..... de 3 ! Attention, Monsieur le Ministre !**

**Les infirmières de l'éducation à nouveau dans la rue le 22 mai à Paris**

**à l'appel d'une intersyndicale SNICS-SNIES et FO!**

Grâce à la mobilisation des infirmières de l'éducation nationale, le 23 novembre 2012, à l'appel du SNICS, le ministre de l'éducation nationale Vincent Peillon avait renoncé à réorienter la politique de santé à l'école vers l'interministériel (rapport Pinville).

Rappelez-vous, il s'agissait dans ce rapport sur la « médecine scolaire » de « *placer la politique de santé à l'Ecole sous le double timbre du ministère de la santé et de l'éducation nationale* ».

A force d'intervention de la profession (dont une consultation) et de propositions du SNICS, les discussions avec le cabinet, après 18 mois, avaient permis de mieux intégrer la politique de santé des élèves dans l'architecture du ministère de l'éducation nationale.

Il avait fallu, il est vrai, ...2 mobilisations des infirmières pour confirmer ces arbitrages !

Or, à l'ouverture des négociations pilotées par Bernard Lejeune (conseiller social de Vincent Peillon), resurgit, à nouveau, l'idée d'un pilotage interministériel incarné par une MISSE (Mission interministérielle de santé, sociale et éducative)

Dès que nous avons pris connaissance de ce projet, le SNICS s'est engagé dans une démarche unitaire, en s'adressant à l'ensemble des organisations syndicales concernées par ce dossier. Le SNIES UNSA, nous a rejoints, partageant notre analyse sur les dangers d'externalisation, mais également FO.

La création d'une mission interministérielle devenant le « supra » pilote, déplace ainsi le centre de gravité de la politique de santé de l'école vers d'autres ministères. Ceux qui la soutiennent, refusent de reconnaître l'existence d'une identité professionnelle spécifique aux infirmières de l'éducation nationale, ignorant au passage le rôle que ces personnels jouent dans la réussite scolaire des élèves.

C'est pourquoi, à l'issue de la 2<sup>ème</sup> réunion sur le chantier des métiers santé et sociaux qui devait préfigurer la conclusion des textes sur la politique de santé, **le conseil national du SNICS-FSU, rejoint par le SNIES UNSA, mais également par le SNFOIEN, a décidé d'appeler à une 3<sup>ème</sup> journée de mobilisation des infirmières de l'éducation nationale à Paris le 22 mai 2014 pour dire définitivement non à la MISSE !**

Le nouveau ministre Benoît Hamon doit écouter les personnels et rétablir un dialogue social respectueux des personnels, vite !



**Une fois encore, nous allons devoir nous mobiliser  
pour faire entendre les infirmières et défendre  
notre place au sein de l'Ecole !**

Oui il faut se mobiliser une fois de plus car nous ne pouvons attendre pour suivre l'évolution des choses et devant la gravité de la situation les autres syndicats s'associent à l'action pour la défense de notre place dans l'éducation nationale.

L'enjeu est important pour notre profession et pour les élèves !

Bougeons tant qu'il est encore temps !

La journée est organisée sous forme d'un congrès extraordinaire qui s'adresse à tous : syndiqué(e)s, non syndiqué(e)s, titulaires, stagiaires, contractuel(e)s.

Vous devez présenter la demande d'autorisation d'absence à votre chef d'établissement avant le 15 mai, la convocation se trouve en pièce jointe.

### Inscription à la manifestation nationale à Paris le jeudi 22 Mai 2014

Le SNICS a réservé un bus pour le déplacement à Paris. Il partira :

- **Lanester**-Parking Mac-DO - Départ : 5h45
- **Ploërmel**- Parking Buffalo-Grill - Départ: 6h45.
- **Rennes**-Centre Alma-Côté Mac-Donald - Départ : 8h

Le transport revient à 40 € par personne. Pour subvenir à cette dépense le SNICS vous demande une participation financière à la hauteur de vos moyens.

Celles qui ne pourraient se déplacer mais qui souhaitent apporter leur soutien à la mobilisation peuvent envoyer leur souscription à la trésorière académique.

Le SNICS fera à nouveau fonctionner la solidarité pour que toutes, quelle que soit notre académie puissent se mobiliser. Nous devons être les plus nombreuses.

**Je m'inscris pour le déplacement du 22 mai 2014 à Paris :**

Nom..... Prénom.....

Portable..... Adresse électronique : .....

A renvoyer à votre secrétaire départementale

**Je ne m'inscris pas pour le déplacement du 22 mai 2014 à Paris  
mais je participe financièrement :**

Nom..... Prénom.....

Portable..... Adresse électronique : .....

A renvoyer à la trésorière académique

Laurence FRAJDENBERG - 34 rue du Professeur Cassin - 56850 CAUDAN



**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTE**

## **Bulletin d'adhésion ou de renouvellement 2013/2014**

Académie :	Département :
------------	---------------

Mme - M. (*) Nom :	Nom de naissance :
Prénom :	Date de naissance :

Adresse personnelle :	
Code postal :	Ville :
Adresse Mail perso :	
Téléphone :	

Adresse administrative :	
Code postal :	Ville :
Adresse Mail administrative :	
Numéro d'identification de l'établissement ou du service :	
Téléphone :	
Externat Internat (*)	

Grade :	Echelon :	Date de la dernière promotion :	Date du D.E. :
Date entrée Fonction Publique :		Date entrée Education nationale :	

Situation : titulaire - stagiaire - contractuel(le) - vacataire (*)	
Quotité de temps partiel :	disponibilité - CPA - retraite (*)

Je règle ma cotisation de : ..... par chèque à l'ordre du S.N.I.C.S. ou par paiement fractionné (\*). Le paiement fractionné (PF) se fera en 4 ou 6 fois à 1 mois d'intervalle. Dans ce cas, remplir le formulaire de prélèvement ci-joint (date limite d'envoi du PF: en 6 fois **1<sup>er</sup> février 2014**, PF en 4 fois **1<sup>er</sup> avril 2014**).

**Adressez le bulletin d'adhésion à la trésorière académique :**  
**Laurence FRAJDENBERG - 34 rue du Professeur Cassin - 56850 CAUDAN**

### **BAREME DES COTISATIONS 2013-2014**

#### ***INFIRMIER(E) EN CATEGORIE A***

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>Infirmer(e) de classe normale</b>											
<b>Indices(IM)</b>	342	355	379	399	423	454	486	501	518		
<b>Cotisations</b>	93	97	103	108	115	123	132	136	140		
<b>Infirmer(e) de classe supérieure</b>											
<b>Indices(IM)</b>	423	456	487	505	524	548	566				
<b>Cotisations</b>	115	124	132	137	142	148	153				
<b>Infirmer(e) hors classe</b>											
<b>Indices(IM)</b>	387	400	416	436	456	478	501	524	547	570	581
<b>Cotisations</b>	106	108	113	118	124	130	136	142	148	154	157

#### ***INFIRMIER(E) EN CATEGORIE B***

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<b>Infirmer(e) de classe normale</b>									
<b>Indices (IM)</b>	327	332	346	370	394	420	450	483	515
<b>Cotisations</b>	89	90	94	100	107	114	122	131	139
<b>Infirmer(e) de classe supérieure</b>									
<b>Indices(IM)</b>	423	448	471	494	519	535	551		
<b>Cotisations</b>	115	121	128	134	141	145	149		

*Auxiliaire, contractuel(le), Vacataire : 60€ - Retraité(e) : 52€ - disponibilité : 30€ - temps partiel : cotisation calculée au prorata du temps effectué : par exemple mi-temps : 1/2 cotisation de l'échelon / C.P.A. : 85% de la cotisation de l'échelon.*